RE-CONNAISSANCE

FONDS DE DOTATION
PUBLICATION J. O. 02.09.2017
SIEGE SOCIAL : 9, RUE DE LA FAVORITE - 69005 LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 10 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars, à 10 heures,

Les administrateurs du Fonds de Dotation « RE-Connaissance », sur convocation du Président, se sont réunis en Conseil au Siège Social 9, rue de la Favorite – 69005 LYON.

La séance était présidée par Monsieur Yves THEVES, Président.

Etaient présents :

- Madame Jacqueline SALA, Vice-Présidente et trésorière,
- Monsieur Thierry LEFEBVRE, Secrétaire général, par visio-conférence.

Il est délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes,
- Rapport d'activité,
- Renouvellement du mandat de Mr T. LEFEBVRE et de la fonction de Secrétaire Général,
- Budget 1er octobre 2022/ 30 septembre 2023,
- Point actions depuis le 1er octobre 2022,
- Investissements.

Après échanges et discussions, les résolutions suivantes sont adoptées.

ARRETE DES COMPTES

Le Président – les comptes de l'exercice, après avoir été établis par le Cabinet ODICEO et, conformément aux statuts, arrêtés par le bureau en date du 16 janvier 2023, puis, remis au Conseil – commente ceux-ci.

Après une revue de détail, le Conseil approuve les comptes qui font ressortir un déficit net comptable de 1 984 591 € (UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT ONZE €) avec un total de bilan 18 969 116 € (DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE NEUF MILLE CENT SEIZE €).

Résolution adoptée à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITE

Le Président présente le rapport d'activité de l'exercice clos le 30 septembre 2022. Après échanges, celui-ci est adopté (document en annexe).

Résolution adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE Monsieur Thierry LEFEBVRE et de sa fonction de SECRETAIRE GENERAL.

Le Conseil, sur proposition de son Président, propose de renouveler le mandat de Monsieur Thierry LEFEBVRE pour une durée de 3 ans (TROIS ans), soit jusqu'au Conseil qui clôturera les comptes de l'exercice se terminant le 30 septembre 2026 et ce conformément à l'article 3 des Statuts.

Il est également demandé de confirmer (Art. 4 des Statuts), Monsieur Thierry LEFEBVRE dans ses fonctions de Secrétaire Général.

Résolution adoptée à l'unanimité

BUDGET 1er octobre 2022 / 30 septembre 2023

A – Dépenses à engager

Montant total = 456 150 € se répartissant comme suit :

a : actions de mécénat :
montant total = 409 850 € se répartissant ainsi :

- **AJD = 60 000 €**
- **CPE = 20 200 €**
- **CSE = 10 000 €**
- **CPC = 245 000 €**
- **ICM = 3 150 €**
- **ACOLEA = 36 000 €**
- **Divers = 35 500 €**

b : frais de structure :
montant total = 46 300 € se répartissant ainsi :

- **Assurances = 800 €**
- **Honoraires = 11 500 €**
- **Com. de conseil = 18 000 €**
- **Frais d'actes = 2 000 €**
- **Salaires et charges = 10 000 €**
- **Frais financiers = 4 000 €**

B – Ressources

Elles seront assurées :

- par le dividende des titres DANONE, qui théoriquement devrait être versé en mai 2023,
- par la gestion du portefeuilles actions/obligations,
- par le versement éventuel d'un dividende SOGIVE.

Le tout représentant un montant qui devrait se situer aux alentours de 500 000 €.

Résolution adoptée à l'unanimité

POINT ACTIONS DEPUIS le 1er octobre 2022

Les actions engagées depuis le 1er octobre 2022 sont :

- **AJD** :
  - Un séjour « Neige » pour 10 enfants âgés de 8 à 12 ans d'ores et déjà programmé pour février 2023 à St Sorlin d'Arves en Savoie.
  - Un stage de formation/sensibilisation aux outils numériques pour lutter contre le décrochage scolaire d'une quinzaine de collégiens.
  - Plusieurs autres projets sont en cours de réalisation.

- **CPE** :
  - Huit étudiants, en difficultés financières, vont voir leurs frais de scolarité partiellement financés. Comme les années précédentes, ils ont été sélectionnés parmi des élèves ayant présenté une demande de bourse exceptionnelle.

- **C.P.C.**
  45 clubs ont déjà été mis en place, comme toujours, avec l'Association SAVOIR-LIRE.

- **I.C.M.**

  Pour la mise en place d'installations numériques dans le cadre de l'enseignement à distance, les 3 150 € budgétés ont déjà été engagés.

- **ST LOUIS-ST BRUNO (divers)**

  Mise en place au sein de l'Etablissement d'un atelier « Prise de parole ».

- **Lyon pour le bien commun**
  A destination de trois associations : Lire pour en Sortir - Marraine & Vous - le Valdocco Laurenfance.

Résolution adoptée à l'unanimité

INVESTISSEMENTS

Le 19 mai 2022, nous avons augmenté notre participation dans M.CAPITAL de 200 000 €.

La hausse des taux constatée depuis quelques mois modifie fondamentalement les stratégies d'investissements.

Une recherche très ciblée dans l'univers obligataire devrait nous permettre de réaliser des investissements significatifs dans le but de sécuriser les rendements du Fonds.

Résolution adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture a été signé par Madame Jacqueline SALA, Vice-Présidente.